

5 novembre 1873

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mercredi 5 novembre 1873

L'ORATEUR occupe le fauteuil à trois heures de l'après-midi.

Prière

DÉMISSION DU GOUVERNEMENT

M. JONES soulève la question de privilège. Il dit que lundi dernier, un respectable citoyen d'Ottawa, l'échevin Heney, a fait l'objet d'une accusation très grave et a été arrêté sur l'ordre de la Chambre par le Sergent d'armes. Depuis lors, rien n'a été fait pour le faire comparaître en justice, et le député estime injuste que cette affaire ne soit pas tranchée.

L'hon. sir JOHN A. MACDONALD se dit certain que M. Heney ne subit aucun inconvénient du fait qu'il est détenu par le Sergent d'armes. Il est trop bien connu dans la communauté pour qu'on puisse supposer qu'une accusation portée contre lui va porter préjudice à la bonne opinion dont il jouissait précédemment. L'honorable député peut être certain que la Chambre et le pays vont rendre justice à M. Heney. Cependant, tout sujet britannique est en droit de se plaindre de ce qu'un officier de justice lui mette la main sur l'épaule et procède à son arrestation. Il est certain que M. Heney obtiendra réparation pour le tort qu'il a subi. Cependant, cette question sera tranchée plus tard.

En tout cas, il estime que la Chambre doit laisser la question de côté pour le moment parce qu'il a une annonce à faire. Il doit annoncer que le Cabinet a démissionné.

Jusqu'à hier soir, les conseillers de la Couronne croyaient qu'ils bénéficiaient de l'appui de cette Chambre et qu'ils pourraient ainsi non seulement faire face à toute motion de censure, mais qu'ils pourraient aussi continuer à gérer correctement les affaires de ce pays. D'après certains discours prononcés en cette Chambre et certaines communications plus ou moins officielles venant de

l'extérieur de cette Chambre, ils sont portés à croire qu'ils ne jouissent plus actuellement d'une bonne majorité fonctionnelle — (*l'hon. M. Blake : Bravo!*) — et en conséquence, j'estime qu'il est aujourd'hui de mon devoir de me présenter devant Son Excellence le Gouverneur-Général et de lui présenter respectueusement la démission du gouvernement actuel; j'en ai le pouvoir et je peux répéter ce que j'ai dit il y a deux jours, à savoir qu'un ministre ne peut pas se prononcer sur une action de la Couronne sans l'aval et le consentement directs de celle-ci.

Je suis donc autorisé par Son Excellence à déclarer qu'il a accepté la démission du gouvernement actuel et qu'il a demandé à l'hon. M. Mackenzie, chef de l'opposition, de former un gouvernement. (*Applaudissements.*) En conséquence, à moins que mon honorable ami de Leeds et Grenville-Nord (Mr. Jones) considère que M. Heney subit un préjudice quelconque du fait notoire qu'il est détenu par le Sergent d'armes, je pense que c'est à bon droit que je peux demander l'ajournement de cette Chambre.

M. WHITE (Halton) dit qu'il a présenté sa motion à la suite d'une déclaration du député de Marquette (M. Cunningham), mais qu'il l'a fait dans l'intérêt de la justice et qu'il ne souhaitait nullement présumer de la culpabilité de M. Heney tant que celui-ci n'aurait pu intervenir pour sa propre défense.

L'hon. M. CAUCHON demande que la question soit renvoyée au Comité des privilèges et élections.

L'hon. sir JOHN A. MACDONALD signale qu'il incombe à l'administration sortante de ne pas créer d'embarras pour la nouvelle administration. Depuis qu'il a proposé l'ajournement, on lui a rappelé que demain est un jour férié.

L'hon. M. DORION (Napierville) signale qu'il ne s'agit que d'une journée de l'Action de grâces provinciale, et qu'elle ne crée aucune obligation pour cette Chambre.

La Chambre s'ajourne à quatre heures moins vingt de l'après-midi jusqu'à trois heures de l'après-midi, demain.